

Commune de
VILLEY LE SEC



Département de
MEURTHE-ET-MOSELLE
Arrondissement de
TOUL

ARRETE DU MAIRE N° 09/2023

PORTANT REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT ET LA CIRCULATION

Le Maire de VILLEY LE SEC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment le titre premier relatif à la Police Municipale (article L 2213-1 à 6),

Vu l'article 25 de la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code de la Route et toutes ses modifications,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié portant instruction générale sur la signalisation routière,

Vu l'instruction ministérielle sur la signalisation routière (Livre I - 8° partie - Signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992, modifié ;

Vu la demande présentée le 28/08/2023 par M. Albin BLAISE, Conducteur de Travaux (COGEA Environnement), afin d'organiser la mise en place d'une circulation alternée en vue d'effectuer des travaux de réparation du réseau EP sous accotement route de Gondreville à partir du 31 août 2023 pour une durée de 10 jours

Vu l'autorisation de Mr le Maire, Gilles GUYOT, donnée à M. Albin BLAISE Conducteur de Travaux (COGEA Environnement), afin d'organiser la mise en place d'une circulation alternée en vue d'effectuer des travaux de réparation du réseau EP sous accotement, route de Gondreville, à partir du 31 août 2023 pour une durée de 10 jours

Vu la nécessité de réglementer le stationnement et la circulation

ARRETE

Article 1^{er} : La circulation sera alternée au moyen de feux tricolore, sur le chemin communal (en Pennel) menant de Villey le Sec à Gondreville, du carrefour avec la RD 909 sur une portion de 60m du côté droit de la voirie,

Article 2: Ampliation à

-M. le Chef de Brigade de Gendarmerie de Toul

-Albin BLAISE Conducteur de Travaux (COGEA Environnement)

Affichage à Villey le Sec 29/08/2023

Fait à VILLEY LE SEC le 29/08/2023

Gilles GUYOT, Maire.



LAMBERTY Jean-Pol
1^{er} Adjoint